

**DISCOURS DE MONSIEUR SALAHEDDINE MEZOUAR,  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE  
FINANCES POUR L'ANNEE 2010  
DEVANT LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants.

J'ai l'honneur de me présenter à nouveau devant votre Honorable Assemblée pour vous soumettre, au nom du Gouvernement de Sa Majesté le Roi, le projet de loi de finances 2010, qui coïncide cette année avec le dixième anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Cette décennie constitue une étape importante dans la marche du pays sur la voie du renouveau, du progrès et de la modernité ; car elle a non seulement permis une reformulation des ambitions et des perspectives, mais a également permis la mise en place des moyens nécessaires pour la concrétisation de nos aspirations sur le terrain par de grandes réalisations novatrices, confirmant ainsi la pertinence de nos choix et notre capacité effective d'atteindre les objectifs tracés.

Au premier chef de ces réalisations, il convient de placer la gestion remarquable des développements du dossier afférent à notre cause nationale. Le Maroc a en effet réussi à mobiliser un soutien important et décisif au profit de cette cause primordiale pour le pays, à savoir la question de l'intégrité territoriale, grâce au lancement de l'initiative relative à l'octroi de l'autonomie pour les provinces du sud en tant que solution politique réaliste et crédible. Cette initiative a bénéficié d'un vaste parrainage international qui n'a cessé de se consolider au sein de la Communauté internationale comme le montre le consensus autour de la décision récente de la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le Maroc s'est également attaché à consacrer l'identité nationale civilisationnelle ouverte à travers la réhabilitation du champ religieux dans le sens du renforcement des voies de la modération et du juste milieu propres à notre religion, et à travers la construction d'un Maroc multiple, capable d'assimiler sa diversité linguistique et culturelle et ouvert aux innovations et aux apports de la culture humaine universelle.

Cette étape est caractérisée aussi par l'engagement du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans un processus de réformes pionnières sur les plans politique, économique et social, ce qui a ouvert de vastes horizons pour assurer la transition vers un espace démocratique moderne, l'élargissement des sphères de la participation, la promotion des libertés individuelles et collectives, l'amélioration du statut de la femme en particulier grâce à l'adoption du Code de la famille et à l'amendement de la loi sur la nationalité et la position de la problématique de la réforme de la magistrature comme une priorité importante.

Au niveau des droits de l'homme, le Maroc a réalisé des progrès significatifs dans son approche du processus de réconciliation avec le passé et de la promotion des droits économiques et sociaux des citoyens.

Les réformes mises en œuvre dans le cadre de choix stratégiques clairs liés à l'ouverture de l'économie nationale ont permis, par leur dynamique et leur continuité, d'en améliorer la compétitivité et l'attractivité, de diversifier ses affluents et de favoriser le passage à un nouveau seuil de croissance.

Cette dynamique s'est déployée au bénéfice de la majeure partie du Royaume, ce qui a contribué à l'émergence de nouveaux pôles de développement à même de renforcer la capacité d'assimilation des investissements nationaux et étrangers, de fournir de plus grandes chances de progrès économique et social et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'équilibre spatial et le développement humain durable.

Ainsi, les différentes composantes de l'économie nationale ont été renforcées ainsi que sa résilience et sa capacité de faire face aux aléas de la conjoncture économique nationale et internationale.

En effet, l'économie mondiale connaît depuis l'année dernière des mutations sans précédent qui se sont traduites par des hausses vertigineuses des prix des matières premières, suivies directement par la crise financière qui a ébranlé la stabilité du système financier et a introduit l'économie mondiale dans un cycle de stagnation et de récession.

Ainsi, l'économie mondiale devrait connaître cette année une baisse de 1,1% contre un taux de croissance moyen de 4,5% sur la période 2004-2008. La baisse pour la zone euro, qui constitue le partenaire le plus important sur le plan économique pour le Maroc, serait de 4,2% après une croissance ne dépassant pas 0,3% au cours de l'année dernière.

Le volume des échanges mondiaux de biens et services devrait connaître une baisse de 12% après une hausse de 3% en 2008.

Outre ces évolutions négatives, la plupart des pays industrialisés ont connu d'importantes perturbations dans leurs équilibres macroéconomiques avec notamment des déficits budgétaires qui devraient atteindre cette année des niveaux record allant de 8% à 14% du produit intérieur brut.

Face à l'aggravation des effets de cette crise, la plupart des pays développés ont pris des mesures exceptionnelles destinées en particulier à sauvegarder les institutions financières et à assurer le financement nécessaire pour les opérateurs économiques ainsi qu'à soutenir et aider les secteurs affectés.

Compte tenu de la nature et l'ampleur de la crise, l'initiative de la mise en place de dispositifs de soutien et de stimulation des secteurs économiques ne s'est pas limitée aux gouvernements, mais a

concerné également les groupes et les institutions internationales, ce qui s'est soldé par l'émergence de nouveaux modes de consultation et de coordination, en particulier au niveau du Groupe des Vingt.

Ainsi, les moyens considérables mobilisés dans le cadre des plans de soutien et de stimulation de l'économie internationale et les interventions des institutions financières internationales, en particulier celles du Fonds Monétaire International ont contribué à la restauration de la confiance et à l'apparition des premiers signes de reprise de l'activité économique. Toutefois, cette reprise sera lente et accompagnée par des taux de chômage qui restent élevés et qui devraient dépasser 11% dans la zone euro.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants,

En dépit de cette conjoncture mondiale difficile, l'économie marocaine a pu enregistrer des résultats positifs en 2008 consistant notamment dans un taux de croissance de 5,6% et un excédent dans le budget de l'Etat qui a permis de réduire l'endettement du Trésor de 53,5% à 47,3% du PIB.

Ces résultats encourageants ne doivent pas nous masquer le fait que l'ouverture de l'économie nationale sur son environnement international l'expose, à l'instar de tous les États, aux répercussions de cette crise sur les secteurs liés à la demande extérieure, à savoir l'exportation, le tourisme, les transferts de fonds de nos concitoyens à l'étranger et les investissements extérieurs, ce qui s'est traduit par un déficit du compte courant de la balance des paiements de 5,2% et une baisse des avoirs extérieurs de 6,5 milliards de dirhams.

Ces baisses se sont poursuivies cette année pour ce qui est des principaux indicateurs des comptes extérieurs. Toutefois, l'acuité du déclin n'a pas cessé de se réduire sensiblement au fil des mois.

Ainsi, le taux de baisse des recettes liées aux transferts des Marocains résidant à l'étranger, est passé de 14,6% en Mars dernier à 12,7% en Juin, puis à 10,3% à fin Septembre. Au cours de la même période ce taux est passé pour les recettes de voyage de 21,6% à 13,6% puis à 9,2% et pour les exportations hors phosphates de 22,2% à 20,7% puis à 17%.

Si les secteurs liés à la demande extérieure ont relativement souffert des répercussions de la crise, les secteurs liés à la demande interne ont pu en général maintenir leur dynamisme, ainsi que l'attestent la hausse des prêts pour l'équipement de 26,6%, des prêts pour l'immobilier de 17% et des prêts à la consommation de 21,7%.

Ces indicateurs devraient continuer à s'améliorer. Il est ainsi prévu pour cette année la réalisation d'un taux de croissance de 5,3%, alors que ce taux ne devrait pas dépasser 3% dans les pays méditerranéens voisins.

Quatre facteurs essentiels ont contribué à notre avis à la réalisation de ces performances :

1. les acquis et les réformes accumulés qui ont permis le renforcement du potentiel de l'économie nationale;
2. l'efficacité des mesures prises dans le cadre de la loi de finances 2009, en particulier celles visant le renforcement de la demande intérieure;
3. les performances records de la campagne agricole;
4. les mesures prises par le gouvernement en coordination avec le secteur privé dans le cadre du Comité de veille stratégique pour faire face à la crise.

Dans ce contexte, le gouvernement a veillé à mettre en oeuvre l'ensemble de ses engagements figurant dans la loi de finances de

2009, y compris, en particulier, ceux liés à l'augmentation des salaires et la poursuite de la réforme fiscale dans son volet relatif à la réduction de l'impôt sur le revenu pour un coût total de l'ordre de 10 milliards de dirhams.

Le gouvernement s'est également attaché à accélérer le rythme de réalisation des investissements publics qui ont enregistré cette année pour la première fois un taux de réalisation des dépenses d'investissement du budget général à fin Septembre, en hausse de 23% par rapport à la même période l'année précédente.

Ainsi que je vous l'avais affirmé lors des discussions de la loi des finances de l'année en cours, quand nous avons abordé le volet afférent aux répercussions de la crise, le gouvernement a adopté une approche de partenariat entre les secteurs public et privé à travers la mise en place de dispositifs d'alerte et de suivi qui ont permis de prendre des mesures ciblées pour soutenir les secteurs affectés et d'assurer leur mise en œuvre concrète avec la célérité nécessaire.

En conséquence de toutes ces mesures et dispositions, l'exécution de la loi de finances en cours s'effectue dans des conditions normales au niveau tant des ressources que des dépenses.

Ainsi, en ce qui concerne les recettes fiscales, en dépit de la baisse initialement envisagée par rapport aux recettes de l'année 2008, le taux de réalisation a atteint fin Septembre 75%, soit un pourcentage conforme aux prévisions de la loi de finances. Quant aux dépenses, elles ont été marquées par la diminution des charges de la compensation attribuable à la baisse des prix du pétrole d'une part, et par la hausse sensible des émissions au niveau des dépenses d'investissement d'autre part.

Sur la base de ces développements, le déficit budgétaire ne devrait pas dépasser cette année 2,7% du PIB au lieu des 2,9% prévus dans la loi de finances, ce qui devrait permettre de réduire le taux d'endettement de 47,3% à environ 46% du PIB.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants,

Ces données montrent clairement que notre pays a pu, dans des conditions difficiles, consacrer la stabilité des composantes essentielles du cadre macroéconomique, sauvegarder notre tissu économique, réaliser un taux de croissance élevé et à maîtriser l'inflation et le déficit budgétaire avec une accélération du rythme d'exécution des programmes d'investissement public. De même, une gestion prudente de l'endettement et la mise en oeuvre d'une politique monétaire appropriée ont contribué à l'atténuation des effets négatifs du déficit de la balance des paiements consécutif principalement à l'aggravation du déficit commercial.

Compte tenu des développements précédents, ainsi que des perspectives de l'évolution de l'économie mondiale au cours de l'année à venir, les prévisions du projet de loi de finances 2010 ont été établies sur la base des hypothèses suivantes:

- Taux de croissance: 3,5%;
- Taux d'inflation: 2%;
- Prix moyen du pétrole: 75 dollars le baril.

Sur cette base, les recettes devraient connaître une certaine stabilité par rapport à l'année en cours pour atteindre 169 milliards de dirhams environ, en dépit des répercussions financières résultant de la poursuite de la réforme de l'impôt sur le revenu et des effets de la conjoncture économique mondiale sur certains secteurs.

En ce qui concerne les dépenses, les prévisions correspondantes se sont appuyées sur deux principes fondamentaux: la poursuite du processus de renforcement de l'investissement public et de maîtrise du train de vie de l'Administration.

Ainsi, l'investissement public devrait atteindre 163 milliards de dirhams, dont 53,8 milliards de dirhams pour le budget de l'Etat, soit une hausse de 20% par rapport à l'année 2009.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles seront maintenues à leur niveau de l'exercice 2009 à l'exception des charges de la masse salariale, qui augmenteront de 5,3% en raison de la hausse des salaires et de la création de quelques 23 800 emplois destinés à accompagner les besoins des secteurs sociaux et de la justice en particulier.

En raison de ces évolutions, qui portent tant sur les recettes que sur les dépenses, le déficit global du Trésor est estimé à 4% du produit intérieur brut. Ce taux peut être considéré comme une illustration d'une approche volontariste visant à soutenir le développement et à promouvoir la solidarité sociale dans un contexte économique difficile.

Si un tel déficit traduit pour l'essentiel la volonté du Gouvernement de continuer à soutenir et à renforcer l'investissement public, il faut souligner que ce déficit reste exceptionnel grâce à la maîtrise des indicateurs de l'endettement et n'est pas en contradiction avec notre approche visant la sauvegarde des équilibres macroéconomiques, ce qui implique le retour à des déficits de moindre ampleur, comme cela a été le cas dans les lois de finances précédentes.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants,

Le projet de loi des finances pour l'année 2010, qui constitue le troisième projet de loi soumis par l'actuel gouvernement, est fondé, pour ce qui est de sa philosophie, de sa méthodologie et de ses priorités, sur les grandes options et les hautes orientations définies par Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste et sur les engagements retracés dans le programme gouvernemental approuvé par votre Honorable Assemblée.



Ainsi, le projet de loi de finances pour l'année 2010 s'appuie sur trois piliers principaux:

**Premièrement:** continuer à soutenir la dynamique du développement en vue de la création de plus d'emplois et d'améliorer les revenus des citoyens;

**Deuxièmement:** Accélérer la cadence de réalisation des réformes et des politiques sectorielles afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre économie dans le cadre d'une approche spatiale plus équilibrée;

**Troisièmement:** le renforcement de la solidarité et la cohésion sociale, afin d'assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance et l'amélioration des indicateurs de développement humain, notamment dans les zones rurales et montagneuses.

Ainsi, le projet de loi de finances se propose, au titre du premier pilier, de maintenir le choix d'un développement fort et durable en vue de la réalisation d'une croissance globale, la création d'emplois productifs et l'assurance de conditions de vie décentes aux citoyens.

À cette fin, le gouvernement poursuivra son action visant le renforcement de la demande intérieure par le biais de l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens, l'intensification des investissements publics outre la stimulation de l'investissement privé, le renforcement de la dynamique des exportations et le soutien des secteurs affectés par la crise économique mondiale.

Dans ce sens, et à titre de soutien du pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement propose l'application de la deuxième étape de la réforme de l'impôt sur le revenu en relevant le seuil exonéré de 28.000 dirhams à 30.000 dirhams. Il propose également la révision des autres tranches de la grille et des taux d'imposition correspondants, notamment ceux concernant les classes moyennes

ainsi que la réduction du taux marginal de 40% à 38% conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans ce sens.

Grâce à ces mesures, le nombre additionnel des contribuables bénéficiant de l'exonération totale d'impôt en 2010 s'élève à 160 000 qui s'ajoutent aux 330 000 ayant bénéficié de l'exonération totale en 2009. Le nombre total des contribuables se chiffre ainsi à près de 500 000.

Parallèlement à la réduction d'impôt, le gouvernement mettra en oeuvre la deuxième tranche de l'augmentation des salaires des fonctionnaires décidée dans le cadre du dialogue social.

La répercussion financière des mesures relatives à l'allègement des charges fiscales et à l'augmentation des salaires au titre des années 2009 et 2010, s'élève au total à 16 milliards de dirhams, dont 9,6 milliards de dirhams liés à la réduction des charges fiscales.

Dans le but de protéger le pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement continuera à soutenir les prix des produits de base à travers le système de compensation. Une dotation de 14 milliards de dirhams a été prévue à cette fin en 2010. Parallèlement, l'élaboration d'une réforme du système de compensation a été entamée en vue d'un meilleur ciblage des groupes de population nécessiteuse.

Par ailleurs, à titre de soutien de l'effort le développement, le gouvernement poursuivra le renforcement de l'investissement public dans le but d'équiper le pays et d'assurer la mise en place et la réhabilitation des infrastructures de base et de l'appareil productif.

Entrent dans ce cadre les grands chantiers qui seront poursuivis sous la haute supervision royale. Il s'agit en particulier:

### Dans le domaine des routes et des autoroutes:

- Marrakech - Agadir, Fès - Oujda , et le triplement de la ligne Casablanca - Rabat, le tronçon Berrechid - Beni Mellal et la voie de contournement de la ville de Rabat;
- Tronçon Jebha - Tétouan de la rocade méditerranéenne, les routes rapides Essaouira - Chichaoua, Fès - Sefrou et Meknès - El Hajeb;
- la réalisation de 2.000 km de routes rurales et la réparation de 2.000 km de routes ainsi que des dégâts occasionnés aux infrastructures routières par les inondations.

### Dans le domaine des barrages, de l'eau et de l'assainissement:

- la poursuite de la construction de 13 grands et moyens barrages et le lancement de la réalisation du complexe Mdez Timadrin sur l'Oued Sebou, et Ouljet Soltan sur l'Oued Beht;
- la poursuite de la réalisation des installations de protection contre les inondations des villes de Tanger, Tétouan, Martil, Oujda et Fnideq ;
- la réalisation de 35 opérations d'assainissement solide et liquide dans différentes villes du Royaume.

### Dans le domaine de l'énergie:

- la construction des deux unités de production d'électricité 5 et 6 à Jorf Lasfar, des centrales éoliennes à Tanger et Tarfaya, de la centrale solaire et à gaz de Ain Beni Mathar et de la centrale à gaz naturel de Kénitra devant augmenter le potentiel de production d'énergie au Maroc de 1200 MW;

### Dans le domaine des ports:

- le lancement des travaux des ports de Tanger Med II, Nador Ouest Med;
- la réhabilitation des ports de Tarfaya et de Sidi I fni;
- la poursuite de la réalisation des ports de Dakhla et de Mar Chica à Nador.

### Dans le domaine du transport ferroviaire:

- le lancement des travaux pour le TGV Tanger - Casablanca, ainsi que la modernisation du réseau ferroviaire, l'acquisition de nouveaux équipements et la réhabilitation des gares.

### Dans le domaine du transport aérien:

- la création d'une filiale de la Royal Air Maroc spécialisée dans le transport régional rapide et l'acquisition de sept avions pour le trafic intérieur;
- l'extension et la modernisation des aéroports de Casablanca, Rabat, Marrakech, Oujda, Fès et Ouarzazate, Dakhla et Al Hoceima, Tétouan et Errachidia.

Par ailleurs, le processus d'amélioration de la compétitivité de notre pays et de son attractivité à l'égard des investissements privés nationaux et internationaux sera poursuivi.

Trois dispositifs fondamentaux seront mis en oeuvre à cet effet:

- Création de zones équipées de nouvelle génération répondant aux meilleurs standards internationaux et prêts à l'exploitation. Il en est ainsi des plateformes industrielles intégrées de Jorf Lasfar, Meloussa et Kénitra, des centres off shore de Casablanca, Rabat, Tétouan, Fès, Oujda et Marrakech, et des pôles spécialisés dans l'agro industrie de Meknès et Berkane, dans les pêches maritimes à Agadir, dans la logistique à Zenata, les énergies renouvelables à Oujda, dans l'électronique à Casablanca, Kenitra, Tanger et Mohammadia ;
  
- Création de fonds pour le soutien et la garantie des investissements au profit des PME et des secteurs de la pêche, de l'industrie, et l'artisanat, du tourisme, du commerce intérieur et de l'enseignement privé ainsi que des investissements au profit des Marocains du Monde. Le volume des ressources affectées à ces fonds s'élève globalement à 2,6 milliards de DH;
  
- Renforcement de la formation par la création de 10 instituts spécialisés dans les secteurs de l'industrie des composants pour l'aéronautique, de l'industrie automobile, de l'artisanat, de la mode et de l'audio-visuel. Par ailleurs, la formation professionnelle sera renforcée au bénéfice de 316.000 stagiaires au cours de l'année 2010, soit une augmentation de l'ordre de 14%. Une enveloppe de 400 millions de dirhams été allouée au secteur de la formation pour adapter les compétences aux besoins.

Par ailleurs, afin d'enrayer l'aggravation du déficit de la balance commerciale, les efforts seront axés sur le renforcement de nos positions sur nos marchés traditionnels tout en travaillant à ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits en liaison avec les opportunités offertes par les stratégies sectorielles. À cette fin, une enveloppe de 400 millions a été prévue en 2010.

En phase avec le choix de l'ouverture économique de notre pays et conformément à la politique mise en œuvre pour la réduction des coûts de production et le soutien de la compétitivité des entreprises, la réforme tarifaire approuvée par vos soins dans le cadre de la loi de finances pour l'année en cours, sera poursuivie par l'abaissement du droit d'importation applicable sur les intrants de 10% et 7,5% à 5% et de 20% à 17,5%.

Dans le même esprit, le projet de loi de finances comporte de nouvelles dispositions visant à assurer la continuité des activités du Fonds Hassan II pour le développement économique et social à travers la pérennisation de ses ressources, compte tenu du rôle vital et important qu'il joue sur les plans économique et social. En effet, depuis sa création, ce Fonds a fait preuve de sa capacité à atteindre les objectifs qui lui sont assignés avec toute l'efficacité et l'efficacités nécessaires dans l'ensemble des projets et des initiatives qu'il a entrepris ou financés. L'enveloppe nécessaire à cette fin a été fixée à un montant de 3,5 milliards de dirhams annuels au minimum devant provenir de la cession d'établissements publics ou d'une allocation du budget de l'État.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, Distingués représentants,

Le projet de loi de finances vise dans son second pilier l'accélération du rythme des réformes et de mise en œuvre des politiques sectorielles en vue de la modernisation des infrastructures productives et économiques du pays, de la diversification de ses sources de développement, de la création d'emplois et du renforcement des capacités d'exportation dans la perspective du confortement de la position du Maroc pour l'étape de l'après crise.

Entre dans ce cadre, le plan "Maroc vert" qui vise à assurer une évolution qualitative du secteur agricole comme l'un des principaux piliers du développement au Maroc.

Ainsi, conformément au programme tracé, le plan d'action pour l'année 2010 sera axé sur le développement du système d'irrigation localisé sur une superficie de 83 000 hectares, l'aménagement hydro agricole sur une superficie de 8 450 hectares et le renforcement des capacités productives dans les domaines de la viande, du lait et de la canne à sucre.

Il sera également procédé, dans le cadre de la mise à niveau solidaire du tissu productif au profit des petits agriculteurs, à la conversion et à l'aménagement de 78 000 hectares pour la plantation d'arbres fruitiers, la création d'unités pour la valorisation de la production végétale et animale et l'amélioration des pâturages sur une superficie de 70 000 hectares.

L'enveloppe d'investissements allouée au secteur agricole a connu une évolution qualitative, étant passée de 1,6 milliards de dirhams en 2008 à 4 milliards de dirhams en 2009 pour atteindre 5,2 milliards de dirhams en 2010.

Dans le secteur de l'eau et de l'environnement, la stratégie adoptée vise à assurer l'approvisionnement du pays en eau, la protection contre les inondations et la maîtrise de l'ensemble du processus de production, de distribution, d'utilisation, d'assainissement et de réutilisation.

Outre la mobilisation des ressources en eau, des projets intégrés sont en cours de réalisation, en tenant compte des impératifs stratégiques des secteurs de l'eau et de l'environnement, conformément aux dispositions des conventions conclues sous la haute présidence de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste. Entrent dans ce cadre les programmes nationaux pour l'assainissement et la gestion des déchets visant à réduire la pollution domestique et de la réhabilitation environnementale des édifices publics. Les crédits d'investissement alloués à cette fin s'élèvent à 1,2 milliards de dirhams, soit une augmentation de 54%.

En exécution des hautes instructions royales, les travaux sont lancés pour la mise au point du Pacte national pour l'environnement appelé à constituer un cadre de référence permettant l'intégration du facteur environnemental dans tous les programmes adoptés, afin de préserver les espaces, les parcs, les ressources naturelles et la biodiversité.

Dans leur ensemble, les crédits alloués aux secteurs de l'eau et de l'environnement sont passés de 2,9 milliards de dirhams en 2009 à 3,7 milliards de dirhams en 2010. A ces crédits, s'ajoutent les investissements de l'Office National de l'Eau Potable pour un montant de 4,12 milliards de dirhams.

Dans le domaine des pêches maritimes, la stratégie Halieutis vise à renforcer la position de ce secteur et sa contribution à l'activité économique à travers la création de trois pôles de développement, le renforcement des infrastructures dans le domaine des ports, et des points de débarquement, des villages de pêcheurs et des circuits de commercialisation, tout en s'attachant à la valorisation locale des captures et à la mise à niveau de la flotte de pêche. Cette stratégie vise également la préservation des ressources et leur renforcement par le développement de la pisciculture.

Les crédits d'investissement prévus au profit de ce secteur se chiffrent au titre de l'année 2010 à 573 millions de dirhams.

Dans le domaine de l'énergie, la politique retenue vise à assurer un approvisionnement régulier des différentes zones du Royaume, en tenant compte des exigences du développement durable par le recours au développement des énergies renouvelables, l'adoption de l'efficacité énergétique et l'intégration régionale dans le réseau énergétique euro méditerranéen.

Cette politique sera renforcée par la mise en œuvre du fonds de développement énergétique et la création de la société d'investissement de l'énergie avec un capital de 1 milliard de dirhams



appelé à donner une impulsion aux investissements des secteurs public et privé dans le domaine des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Il convient de noter que le volume des investissements de l'Office National d'Electricité atteindra 10 milliards de dirhams au titre de l'année 2010.

Par ailleurs, le secteur industriel a enregistré une évolution remarquable dans le sens de la modernisation et la diversification des structures économiques et productives, du développement des investissements et d'accroissement de la compétitivité de la production.

Le plan d'émergence industrielle a connu un nouvel élan avec la conclusion, sous la haute présidence de Sa Majesté le Roi, de la Charte nationale du décollage industriel destiné à conférer un nouveau souffle aux secteurs industriels dans lesquels le Maroc bénéficie d'avantages concurrentiels dont notamment l'industrie automobile, les composants d'aéronautique, l'électronique, l'offshoring, les biotechnologies et les nanotechnologies. La dotation affectée pour l'année 2010 à ce secteur, s'élève à 1.950 milliards de dirhams.

Par ailleurs, l'évolution institutionnelle du Groupement Chérifien des Phosphates OCP marquée par sa transformation en société anonyme et l'amélioration de sa situation financière permettront à cet organisme de renforcer sa position de leader au niveau mondial dans le domaine des industries chimiques.

Cette position sera davantage améliorée grâce aux programmes d'investissement initiés par le groupe pour le renforcement de son potentiel de production et l'accroissement de la valorisation locale en partenariat avec des firmes d'envergure internationale, la réduction des coûts de transport et l'aménagement de la zone de Jorf Lasfar en vue de l'élever au rang de hub international de l'industrie

chimique. Les investissements du groupe au titre de l'année 2010 sont estimés à 7 milliards de dirhams.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, le Maroc a adopté une nouvelle stratégie appelée " Maroc numérique " visant à intégrer le pays dans l'économie numérique à travers l'élargissement de la diffusion de ces technologies et l'intensification de son utilisation au sein des services publics, des entreprises et du grand public.

Entrent dans ce cadre les opérations visant la généralisation de l'informatisation des PME, le rapprochement de l'administration des utilisateurs et la mise à la disposition des étudiants universitaires de 80 000 ordinateurs portables connectés à Internet.

En ce qui concerne le secteur du tourisme, grâce aux mesures prises dans le cadre de Vision 2010, la capacité d'hébergement a été augmentée de 50% et les arrivées de touristes se sont accrues au rythme annuel de 8% pour atteindre 8 millions de touristes.

De même, il a été procédé cette année à l'ouverture de la station de Saidia, sous la haute supervision de Sa Majesté le Roi et au cours de ce mois ci à la mise en service de la nouvelle station de Mazagan. L'année prochaine devrait voir la mise en exploitation des stations et Lixus à Larache et Mogador à Essaouira.

Par ailleurs, la Vision 2020 en cours de préparation conformément aux hautes instructions royales devrait assurer une évolution qualitative du secteur propre à renforcer l'attractivité de notre pays et asseoir les bases d'un tourisme durable et responsable.

L'enveloppe allouée au secteur en 2010 s'élève à 825 millions de dirhams.

En liaison avec le secteur du tourisme, la Vision 2015 pour le secteur de l'artisanat vise la restructuration de ce secteur à travers

l'exploitation des potentialités du Maroc sur les plans culturel et social, la mise en place des conditions propres à favoriser l'émergence et le développement d'un tissu productif structuré et la promotion de la commercialisation des produits de l'artisanat sur les marchés national et international.

Ainsi, dans le domaine de l'artisanat, le gouvernement continuera à œuvrer au renforcement des infrastructures portant sur les villages et les complexes artisanaux dans un certain nombre de villes et l'intégration de zones commerciales dans les espaces touristiques. Il s'attachera également à favoriser l'émergence d'acteurs de référence appelés à jouer un rôle moteur dans ce secteur et à intensifier la promotion de la commercialisation des produits artisanaux en encourageant l'exploration de nouveaux débouchés et la participation aux expositions professionnelles nationales et internationales. Il veillera également à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans le secteur et au renforcement de la formation par la création d'un institut d'enseignement supérieur et d'unités de formation mobiles pour l'amélioration des compétences de 51 000 jeunes.

L'enveloppe d'investissement allouée à ce secteur est passée de 200 millions de dirhams en 2009 à 450 millions de dirhams en 2010.

En ce qui concerne le commerce intérieur, et conformément au plan Rawaj, il sera procédé à la création de zones dédiées aux activités commerciales à Nouasser, Oujda et Meknès, à l'élaboration de plans pour le développement des activités de commerce et de distribution dans la région de l'oriental, la région de Chaouia Ourdigha et la province de Tétouan et au développement des réseaux de distribution des produits des entreprises de référence à l'échelle nationale et internationale.

Le crédit additionnel prévu à cet effet s'élève à 200 millions de dirhams au titre de l'année 2010.

Par ailleurs, conformément aux hautes orientations royales concernant la réforme du secteur de la justice, le gouvernement s'attache à l'élaboration d'un programme de réforme exhaustif visant à soutenir l'indépendance de la justice, à accroître son efficacité, à mettre à niveau ses structures et à renforcer les compétences de ses ressources humaines.

Pour faire face aux premiers besoins du programme du secteur de la justice, les crédits qui lui sont alloués au titre de l'année 2010 sont passés de 2,3 milliards de dirhams à 3,2 milliards de dirhams.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, Distingués représentants,

Notre vision du développement est fondée sur la nécessité de renforcer la solidarité et la cohésion sociale et sur le souci permanent de mieux faire bénéficier les citoyens, tous les citoyens des fruits de la croissance. Et c'est ce qui a amené le gouvernement à accorder la plus haute importance à l'aspect social et à mettre à nouveau un accent particulier sur cette orientation dans l'élaboration des priorités fondamentales du projet de loi de finances pour l'année 2010.

Entre dans ce cadre la mise à niveau des ressources humaines à travers la poursuite de la réalisation des programmes d'urgence approuvés pour l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur et pour la formation professionnelle, en vue de la consécration de l'égalité des chances entre les différentes couches de la société et l'accompagnement des besoins divers et croissants en ressources humaines du tissu économique national.

Ainsi, dans le but d'augmenter les capacités d'accueil des établissements d'enseignement, il sera procédé à la réalisation de 693 salles préscolaires, 223 écoles, 564 collèges et 294 lycées. Il sera également procédé au lancement de la réalisation de quelques 1000 établissements, de la réparation des équipements de 2500

établissements et internats, du renforcement du réseau d'internats et cantines scolaires afin de relever sa capacité d'accueil à 1 million de bénéficiaires.

Ces réalisations sont de nature à accroître le taux de scolarisation, notamment parmi les filles dans les zones rurales.

Dans le domaine de l'accroissement de l'offre universitaire et de l'amélioration de l'intégration des diplômés et grâce aux mesures prises dans le cadre du programme d'urgence afférent à ce secteur, le nombre des inscrits au titre de l'année académique 2009-2010 a augmenté de 7% pour atteindre 310 000 étudiants, le nombre des nouvelles inscriptions au titre des branches scientifiques et des ingénieurs a triplé, et l'accès à la maîtrise des langues étrangères est ouvert à plus de 100 mille étudiants. Parallèlement, le nombre de recherches scientifiques s'accroît de 20%.

L'enveloppe budgétaire consacrée au secteur de l'éducation nationale a augmenté de 33% entre les années 2008 et 2010, étant passée, au cours de cette période, de 37 milliards de dirhams à 51 milliards de dirhams. Les ressources humaines du secteur seront renforcées par la création de 9 600 postes.

Au vu des déficits dont souffre le secteur de la santé, la politique adoptée vise à intensifier le réseau des infrastructures sanitaires à travers la réalisation et la réhabilitation d'environ 100 établissements de soins de santé base, l'accélération de la réalisation des centres hospitaliers universitaires de Fès, Marrakech et Oujda et l'acquisition d'unités mobiles de traitement destinés à élargir le panier des services de soins au profit du monde rural.

Entre également dans ce cadre l'intensification des programmes sanitaires visant à améliorer les indicateurs de santé dans notre pays, y compris en particulier ceux relatifs à la réduction du taux de mortalité infantile.

L'année 2010 verra la généralisation du régime de l'assistance médicale à travers la réhabilitation et l'équipement des établissements hospitaliers et la mise à leur disposition des ressources humaines et de médicaments nécessaires à cet effet.

Les allocations de crédits pour le secteur de la santé durant la période 2008-2010 ont augmenté de 37%, étant passées de 8,1 milliards de dirhams à 11,1 milliards de dirhams. Il a également été procédé à la création de 2.000 postes budgétaires destinés en majorité au monde rural.

En ce qui concerne le secteur du logement, le gouvernement s'attachera à accélérer le rythme de réalisation des programmes visant à améliorer l'offre de logements sociaux et de logements pour les classes moyennes et à assurer sa compatibilité avec le pouvoir d'achat des ménages ciblés.

Les principales initiatives adoptées à cet effet se résument comme suit:

- la cession de 3850 hectares de terres domaniales par le biais d'appels d'offres internationaux pour la réalisation de 70.000 logements économiques, 70.000 logements sociaux et 70.000 logements destinées aux classes moyennes.

Les travaux ont été lancés pour la réalisation de 22.600 unités dont 8 000 devraient être livrées dès cette année 2009, et il sera procédé au cours de l'année 2010 au lancement de la construction de 33.200 unités.

- l'élargissement de l'accès des classes moyennes et des Marocains du Monde aux financements bénéficiant de la garantie de l'État;

- la poursuite de la réalisation de 4 nouvelles villes sur une superficie totale estimée à 5.000 hectares. Il s'agit de Tamesna, Tamansourt, Charrafat et Lakhiaita;
- l'accélération de la réalisation du programme d'éradication des bidonvilles au profit 298.000 ménages. Le taux de réalisation de ce programme atteint 45%, ce qui a permis la démolition de 138.000 baraques et la déclaration de 37 villes sans bidonvilles.

Le montant total des crédits d'investissement alloué au secteur de l'habitat se chiffre à 2 milliards de dirhams, auxquels s'ajoutent 9 milliards de dirhams au titre des programmes du groupement Al Omrane.

Dans le domaine de la Jeunesse et des Sports, il sera procédé à l'achèvement des travaux de construction des trois complexes sportifs de Marrakech, Tanger et Agadir ainsi qu'au lancement des travaux de construction du grand stade de Casablanca, au renforcement des structures d'accueil pour l'encadrement des jeunes à travers la réalisation de centres socio - sportifs, de maisons de jeunes, de jardins d'enfants et de centres féminins. Le programme vacances pour tous sera étendu à 300.000 bénéficiaires. L'enveloppe budgétaire allouée à ce secteur porte sur un montant total de 1,5 milliards de dirhams, soit une augmentation de 46% par rapport à l'année 2008.

Dans le domaine de la culture, il sera procédé à la réalisation de grandes infrastructures culturelles, notamment le nouveau théâtre et le Musée des arts contemporains à Rabat. Il est prévu également le renforcement du réseau des complexes culturels locaux, la restauration des sites et des monuments historiques ainsi que le soutien des activités culturelles et artistiques. Les crédits alloués au secteur de la culture s'élève à 540 millions de dirhams, en hausse de 48% par rapport à l'année 2008.

Afin de renforcer la solidarité sociale, un programme visant à cibler les franges de population les plus démunies a été adopté pour permettre d'élargir leur accès à l'éducation et à la santé. Dans ce cadre, il a été procédé à la distribution de 3,7 millions de cartables, la fourniture d'uniformes scolaires pour 750.000 élèves. Des aides financières seront fournies aux familles nécessiteuses pour couvrir les besoins de scolarisation pour 280.000 de leurs enfants et la prestation de transport scolaire dans les zones rurales au profit de 17.500 élèves.

Toutes ces mesures vont dans le sens de la réduction du phénomène de déperdition scolaire et de l'amélioration de l'accès à l'enseignement en particulier pour les filles en milieu rural.

Il sera également procédé à la généralisation du régime d'assistance médicale et à la fourniture de nouveaux vaccins pour le bénéfice de 600 000 nourrissons, afin de réduire la mortalité infantile à la naissance.

Ce programme bénéficie d'une dotation globale de 1,75 milliards de dirhams.

Dans le même esprit, et en exécution des instructions contenues dans le discours du trône, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain connaîtra un nouvel élan par l'adoption de critères de convergence des projets, des règles de la bonne gouvernance et par l'amélioration de la méthodologie de sélection et de mise en œuvre des projets, en mettant l'accent sur les activités génératrices d'emplois et de revenus.

Le crédit alloué à cette Initiative s'élève à 1,4 milliards de dirhams pour l'année 2010.

En ce qui concerne le monde rural, l'action du gouvernement vise à accélérer l'achèvement des programmes liés à la généralisation de l'accès des populations rurales aux infrastructures et aux services



de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'électrification, de l'approvisionnement en eau potable et du réseau routier et des télécommunications.

A cet égard, des progrès importants ont été accomplis puisque, à la fin de l'année en cours, le taux d'accès à l'eau potable sera de 90% contre 85% en 2007, l'accès à l'électricité de 98% contre 93% en 2007 et l'accès au réseau routier de 64% contre 59%.

Le volume des crédits destinés à la réhabilitation des zones rurales et montagneuses a augmenté de 15% pour atteindre 20 milliards de dirhams au titre de l'année 2010.

Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les honorables représentants, les grandes lignes du projet de loi de finances pour l'année 2010 ; projet fondé sur le réalisme dans la définition de ses hypothèses, sur l'ambition dans la détermination de ses objectifs et sur le volontarisme dans son action pour accompagner la marche de notre pays sur la voie de la croissance économique et du progrès social.

La conjoncture économique mondiale difficile n'a fait que renforcer notre conviction quant à la pertinence des choix de notre pays et notre détermination à redoubler d'efforts pour accélérer le rythme des réformes et soutenir les chantiers de construction et de croissance. Elle n'a fait également que conforter la confiance dans notre capacité à relever les défis dans un esprit de courage et de solidarité, ce qui constitue l'un des traits caractéristiques qui n'a cessé de distinguer notre société, ainsi que dans notre capacité à réaliser nos aspirations sous la conduite éclairée de Sa Majesté Mohammed VI que Dieu l'assiste.

Que la paix et la miséricorde de Dieu soient sur vous.